



## Communiqué de presse

Berne, le 13 novembre 2015

### Mieux valoriser les produits issus de l'agriculture de montagne

*Actuellement, l'agriculture de montagne doit faire face à un environnement concurrentiel important. Le prix des denrées alimentaires stagne et même les produits de niche sont soumis à une forte concurrence. Afin que les aliments de montagne connaissent davantage de succès, il est nécessaire d'assurer leur crédibilité. Les acteurs concernés doivent aussi mieux collaborer, afin de protéger et de mettre en valeur des denrées alimentaires de qualité. Ces éléments constituent les principales conclusions d'une journée d'étude organisée conjointement à Berne par le SAB et l'USP.*

Comment est-il possible d'améliorer l'attractivité des produits issus de l'agriculture de montagne, dans un contexte concurrentiel tendu ? Cette question a été débattue par une centaine de personnes dans le cadre d'une journée d'étude organisée conjointement par le Groupement suisse pour les régions de montagne (SAB) et l'Union Suisse des Paysans (USP). A cette occasion, une série d'acteurs (des agriculteurs, aux représentants de la grande distribution) ont évalué les possibilités de créer de nouvelles opportunités de commercialisation. Dans ce cadre, trois éléments ont une importance avérée : il s'agit de la crédibilité des produits, de la collaboration des acteurs concernés - tout au long de la chaîne de valeur ajoutée - et d'une protection conséquente des produits de montagne.

#### **Crédibilité**

L'agriculture de montagne constitue un ambassadeur important pour la branche alimentaire suisse. Car les consommateurs cherchent souvent des aliments sains et authentiques. Cela constitue une opportunité pour les produits issus de l'agriculture de montagne. Plusieurs acteurs l'ont d'ailleurs compris, en positionnant clairement leurs denrées sur le marché. C'est notamment le cas de la marque « ProMontagna », commercialisée par Coop. Seuls des produits locaux et authentiques ont la capacité de répondre aux attentes des consommateurs exigeants.

#### **Une collaboration de l'ensemble des acteurs**

La production et la transformation de nourriture créent de la valeur ajoutée et des places de travail dans les régions de montagne. Ces activités permettent aussi de conserver une base de production alimentaire. Ces potentiels ne sont toutefois pas suffisamment mis en valeur. Emmi prend en charge annuellement quelque 100 millions de kilogrammes de lait de montagne. Cela représente environ 30% de la production laitière de montagne. Cependant, seuls près de 10% sont véritablement commercialisés en tant que produits de montagne. C'est pourquoi il est important que tous les acteurs appartenant à une chaîne de valeur ajoutée (producteurs,



commerçants, restaurateurs, etc.) consentent, à l'avenir, à collaborer plus étroitement. La Confédération promeut la coopération intersectorielle, notamment dans le cadre de sa nouvelle politique régionale, des parcs régionaux ou encore des contributions à la qualité du paysage. Cette collaboration doit être étendue à l'ensemble des acteurs concernés par la production agricole de montagne.

### **Mieux protéger les produits de montagne**

La confiance des consommateurs envers les produits de montagne et d'alpage implique une protection conséquente. C'est la seule façon d'assurer leur crédibilité. Grâce à l'ordonnance sur les désignations « montagne » et « alpage » il est possible de prévenir les abus. Cela permet aussi d'assurer que leur mise en valeur soit effectuée dans les régions concernées et d'éviter que les consommateurs ne soient trompés. Ainsi, seuls les produits issus et transformés dans les régions de montagne peuvent utiliser les sigles officiels créés à leur intention. Dans ce cadre, suite à un mandat transmis par l'Office fédéral de l'agriculture, le SAB mène une campagne pour mieux faire connaître les désignations « montagne » et « alpage ». Des informations complémentaires sont disponibles sur le site Internet suivant : [www.schweizerbergprodukte.ch](http://www.schweizerbergprodukte.ch).

### Renseignements complémentaires :

Jörg Beck, responsable du secteur agricole auprès du SAB. Tél. 031 382 10 10

Martin Brugger, Responsable suppléant du Département Economie, formation et relations internationales, Union Suisse des Paysans, Tél. 056 462 53 33